

ARRETE MUNICIPAL

N° 07-2025

Arrêté du 16 JANVIER 2025

Objet : Réglementation stationnement en face des n°23 au n°49 avenue du Pont- travaux d'éclairage public

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de la société INEO

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors des travaux d'éclairage public

ARRETE

Article 1 :

En raison des travaux précités en face des n°23 au n°49 avenue du pont, **quatre places de stationnement seront réservées du lundi 20 janvier 2025 à 8 h au vendredi 31 janvier 2025 à 17 h**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par la société INEO et l'arrêté sera affiché 72 h à l'avance sur le lieu où se déroulent les travaux

Article 3:

Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que les services de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, aux services de police municipale, la société INEO, chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Maire,

Serge PERCET

